

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante

N° de rapport : 23/002.02/02
 Concerne : contrôle dans le cadre d'une vente contrôle périodique
 Type d'habitation : maison appartement autres : Rez de chan. ARRIÈRE
 Demandeur : Mme Coelan - Léop
 Personne sur place : IDell code EAN de l'installation : NC
 Adresse de la visite : rue MAGHIN 59 - 4000 Léop.
 Date de visite : 02/02/16 Date d'émission : 02/02/16 Références client : NC
 Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis 278
 Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11

Description de l'installation visitée :

Tension d'utilisation : 230V
 3N400 V 3x230V 2x230V 1N400V
 Protection générale du branchement : 40 A
 Nombre de tableaux : 1 nombre de circuits terminaux : 4

Contrôles par examen visuel, tests et mesures :

Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation	<input checked="" type="checkbox"/>		
Etat du matériel électrique installé	<input checked="" type="checkbox"/>		
Mesures de protection contre les contacts directs	<input checked="" type="checkbox"/>		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel <input type="checkbox"/> plombé <input type="checkbox"/> non plombable <input type="checkbox"/> à nouveau plombé	<input checked="" type="checkbox"/>		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	<input checked="" type="checkbox"/>		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	<input checked="" type="checkbox"/>		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	<input checked="" type="checkbox"/>		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			<input checked="" type="checkbox"/>
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	<input checked="" type="checkbox"/>		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : <u>15.65 MΩ</u>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Résistance de dispersion de la prise de terre : <u>19.95 Ω</u>	<input checked="" type="checkbox"/>		

Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.

Manquements / Notes :

NEANT

Conclusion :

- L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.
- L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.
- Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur :
 Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,

 **CUFFARO Domenico**


Nom et visa du demandeur pour réception :



RAP/SOCOTEC-E273(f)/0215 - V8